

ANALYSE ET PRÉSENTATION, DEUX TEMPS DU TRAVAIL DU LINGUISTE*

Il m'est agréable de présenter l'article suivant, paru pour la première fois en 1970 à Bruxelles dans Linguistique contemporaine, Hommage à Eric Buyssens. C'est en effet l'occasion pour moi de m'acquitter d'une dette de reconnaissance : en quelques pages il offre une synthèse étonnante des points essentiels de la doctrine fonctionnaliste en matière de syntaxe et il m'a permis de clarifier et de charpenter aussi bien ma recherche que mon enseignement. Il rendra sans aucun doute les mêmes services à d'autres et en particulier aux jeunes chercheurs, non seulement par son contenu qui est fondamental, mais aussi par sa réussite formelle, sa clarté et sa concision. Comme souvent chez les grands maîtres et les novateurs, il y avait chez André Martinet un souci didactique constamment en alerte : on pourra le constater en lisant les corrections qu'il avait proposées pour la reprise dans Studies in Functional Syntax et que nous reproduisons en note.

par Fernand BENTOLILA

Université René Descartes, Paris V

À un moment de l'histoire de la linguistique où chacun la découvre pour immédiatement l'asservir à ses fins particulières, où, après avoir parcouru quelque manuel, quelque recueil d'articles, voire quelques pages d'hebdomadaires dans le vent, on se flatte d'avoir intégré la linguistique à sa propre interdiscipline, il ne faut pas se lasser de rappeler quelques faits qu'on tend aujourd'hui à oublier : si la linguistique a, actuellement, quelque droit d'être considérée comme une science pilote par les spécialistes des comportements humains, ce n'est pas parce que des philosophes comme Merleau-Ponty ou Henry Lefèvre lui ont donné

* Texte publié dans *Studies in Functional Syntax, Études de syntaxe fonctionnelle*, München, Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 134-141 ; notes insérées dans l'ouvrage, p. 268.

une large place dans leur enseignement ou leurs écrits, mais parce qu'il y a, depuis près de quarante ans, une pensée linguistique qui a su se libérer des servitudes et des contraintes que représentaient, pour elle, les différentes philosophies du langage. Le meilleur et le plus définitif dans l'enseignement de Troubetzkoy n'est pas ce qu'il doit à Bühler, mais ce en quoi il le dépasse ; on discute pour savoir de quel enseignement philosophique s'est inspiré Saussure, mais il est certain qu'il n'aurait pas existé comme linguiste s'il s'était enfermé dans une des doctrines philosophiques professées à son époque ; Léonard Bloomfield, lui-même, a développé sa pensée parallèlement à celle des philosophes behavioristes plutôt qu'à leur remorque. Que les philosophes s'inspirent de la pensée linguistique, libre à eux. Mais il faut bien comprendre que les échanges fructueux, s'il y en a eu, ne se sont faits, jusqu'ici, qu'à sens unique, de la linguistique à la philosophie. C'est l'activité des linguistes fonctionnalistes et structuralistes qui permet de jeter les fondements d'une sémiologie, et les chercheurs qui s'engagent sur cette voie avec quelque chance de succès ne sont pas ceux qui ont flirté avec la linguistique, mais ceux qui l'ont pratiquée longuement et en profondeur. L'épistémologie, pour son malheur, est devenue le refuge de prétendus linguistes, d'inspiration un peu courte, qui pensent ainsi convaincre le public qu'ils dominent les sujets qu'ils abordent. L'offensive des logiciens, soutenue par l'idéalisme, déclaré ou latent chez tous les « humanistes », nous vaut actuellement l'affirmation de l'innéité des structures linguistiques et la mode des « universaux ». Mais on constate, dès aujourd'hui, une récession qui permet d'espérer le développement d'une linguistique qui ne sera pas viciée au départ par des *a priori* de tous ordres.

Pour protéger les linguistes contre des tentations centrifuges et les maintenir au centre de leur domaine propre, on ne saurait trop recommander la pratique de la description des langues où il s'en faut que les techniques existantes soient pleinement satisfaisantes et où l'on peut espérer faire du travail utile aussi bien sur le plan de la réflexion théorique qu'en appliquant à divers idiomes les méthodes en vigueur.

La pratique de la description gagnera certainement à ce qu'on y distingue mieux qu'on l'a fait jusqu'ici, entre deux temps du travail, d'une part l'opération d'analyse et de classement des données, d'autre part la présentation des résultats de l'analyse.

Cette distinction est, dès aujourd'hui, un fait acquis dans le domaine phonologique. On peut même estimer que certains descripteurs vont trop loin dans cette voie lorsqu'ils se contentent, dans leur présentation, d'énumérer les phonèmes qu'a livrés leur analyse sans illustrer les oppositions par quelques « paires minimales » qui, bien choisies et accompagnées d'un commentaire, précisent utilement les positions dans lesquelles l'opposition existe réellement.

Il en va tout autrement dans le domaine de la première articulation du langage, celle où l'on opère avec les unités significatives minima qu'on nommera « morphèmes » si l'on insiste pour n'en identifier que correspondant à un segment déterminé de l'énoncé, ou « monèmes » si, comme nous le recommandons, on se contente d'exiger, pour chaque unité, que son apparition dans un contexte corresponde à une modification phonique quelconque. En matière d'unités signifiantes, unités à double face et en nombre illimité, les opérations successives sont sensiblement plus complexes que pour les phonèmes, et les linguistes ne sont guère d'accord sur la nature exacte de ces opérations. Le terme, assez fréquent sous leur plume, de « morpho-syntaxe » pour désigner ce qu'on pourrait plus simplement appeler la grammaire, illustre l'incertitude où se trouvent maints chercheurs pour isoler et désigner les différents temps de l'entreprise descriptive. Il semble que le premier temps de la recherche devrait consister à identifier et à classer les monèmes en fonction des combinaisons dans lesquelles on les rencontre. Or, c'est précisément l'établissement des possibilités combinatoires des monèmes qui paraît être le but de la description grammaticale. On semble donc tourner en rond et l'on n'entrevoit, pour échapper à cette « circularité », qu'un constant va-et-vient où s'entremêlent nécessairement les diverses démarches.

Il est toutefois possible de voir un peu plus clair en la matière si l'on pratique consciemment et fidèlement la distinction entre une opération scientifique faite à partir du corpus, et une opération didactique où les résultats obtenus précédemment sont représentés avec le maximum de clarté et de simplicité compatibles avec l'exhaustivité. Dans chacune des deux opérations, on distinguera trois temps, mais on se tromperait lourdement si, d'une opération à l'autre, on identifiait ou si l'on rapprochait les temps successifs. C'est pourquoi, dans le

tableau ci-après, l'identité de numérotation n'implique aucun apparentement.

I ANALYSE Le linguiste travaille sur le corpus.	II PRÉSENTATION Le linguiste présente la grammaire de la langue.
1. Segmentation Ou, mieux, dégagement des unités significatives dans la chaîne. 2. Identification Rapprochement des unités précédemment dégagées pour identifier celles qui représentent le même monème. 3. Classement Établissement des classes de monèmes sur la base de leurs fonctions et de leurs comptabilités.	1. Inventaire Liste des classes existantes et, pour les classes fermées, énumération des unités. 2. Morphologie Présentation des variantes de signifiant et de leurs conditionnements. 3. Syntaxe ¹ Comment combiner les monèmes pour former tous les énoncés possibles.

Ce tableau réclame, bien entendu, quelques commentaires.

On a conservé ici le terme traditionnel de *segmentation*. Mais dans la mesure où l'on opère avec des monèmes, c'est-à-dire avec des unités significatives, qui ne correspondent pas nécessairement à des segments identifiables (le monème « locatif » dans *au moulin*, et le monème génitif dans *rosarum* ne sont pas exactement délimitables), le terme recouvre imparfaitement ce que l'on fait réellement. Cette opération de dégagement des monèmes de la chaîne peut paraître assez simple. Cependant on n'a des chances de la réaliser correctement que si l'on n'oublie jamais qu'un monème correspond à un choix. C'est ainsi qu'on reconnaît que le genre féminin, en français, n'est pas un monème dans *la grande table* puisqu'il n'est pas « choisi » indépendamment de *table*. Certes, l'utilisation de cette notion de choix ne va pas sans des problèmes : quand j'emploie le terme

1. La notion de syntaxe est conçue ici de façon beaucoup trop lâche. Aujourd'hui (1973), nous dirions plutôt de la syntaxe qu'elle étudie comment les monèmes, en tant que membres de classes, se relient les uns aux autres dans les énoncés.

téléphone, je dis *-phone* là où j'aurais pu dire *-graphe* si mon expérience et ce que je voulais en dire avaient été autres. En réalité, cependant, je n'ai pas choisi indépendamment *télé-* et *-phone*, mais *téléphone* comme un tout. Il y a, dans les énoncés, des éléments qui s'y comportent comme des monèmes uniques, même si le linguiste, ou l'usager lui-même peut, s'il le désire, les analyser en unités significatives distinctes. On a proposé, pour désigner ces éléments, le terme de *synthème*². On traitera naturellement des synthèmes en *synthématique*. Le terme de *syntagme* reste donc disponible pour désigner exclusivement une combinaison de monèmes dont chacun a été choisi *hic et nunc*, même si, comme dans *rosarum*, les différents signifiants apparaissent amalgamés, c'est-à-dire non segmentables.

S'il convient de toujours s'efforcer de distinguer entre *syntagme* et *synthème*, il est moins important de se prononcer sur la qualité de *synthème* ou de *monème* d'un segment d'énoncé donné ; beaucoup de francophones, qui emploient le terme de *percepteur* avec un sens parfait de sa valeur, n'ont jamais cherché à y retrouver les trois unités significatives qu'un analyste professionnel y identifierait à coup sûr, sans savoir trop d'ailleurs quelle valeur attribuer à *per-*. Le caractère illimité de certaines classes de monèmes désignées généralement comme *lexicales*, tient moins, peut-être, au fait qu'on peut à tout instant en créer de nouvelles qu'à l'incertitude dans laquelle on se trouve relativement au caractère *monomonématique* ou *bimonématique* d'éléments comme *fenaison*, *aigrefin* ou l'anglais *blackmail*.

Dans un deuxième temps, après avoir dégagé, dans les énoncés soumis à l'examen, des signifiants segmentaux ou des modifications formelles correspondant à des choix significatifs, il convient de rapprocher et d'identifier ceux qui correspondent aux mêmes monèmes. On se heurte ici à des difficultés théoriques considérables. Si chaque monème de la langue présentait un signifiant parfaitement distinct de tous les autres et toujours formé des mêmes unités distinctives discrètes (le cas, en français, de /ʒon/ qui veut toujours dire « jaune » et de « jaune » qui se dit toujours /ʒon/), la nature du signifié n'aurait pas à intervenir dans l'identification,

2. Sur cette notion voir, par l'auteur de ces lignes, *Syntagme et synthème*, *La Linguistique*, 1967, n° 2, p. 1-14, *Mot et synthème*, *Lingua*, 21, 1968, p. 294-302, *Composition, dérivation et monèmes*, dans *Wortbildung, Syntax und Morphologie, Festschrift Hans Marchand*, p. 144-149.

puisqu'un signifiant donné ne pourrait correspondre qu'à un seul monème. L'examen des variations contextuelles et situationnelles du signifié de ce monème pourrait être renvoyé à un examen ultérieur du lexique. Mais, bien entendu, toute langue abonde en homonymes et en polysèmes entre lesquels on ne saurait tracer de frontière en synchronie. À considérer le problème sur le plan du fonctionnement du langage, on peut dire que, dans le comportement du locuteur moyen, il n'y a aucune indication que le manie-ment satisfaisant de la langue réclame l'identification comme une même unité des variantes de signifié d'un monème : l'expérience indique qu'un sujet peut utiliser les syntagmes *la maison des voisins*, *la Maison d'Autriche*, *je rentre à la maison*, sans avoir jamais pris conscience de rapports sémantiques entre les différents emplois de *mai-son*, comme si, donc, on avait affaire à trois homonymes. Il faudra donc nécessairement, dans ce cas, s'en remettre au « bon sens » qui est, comme on le sait, la chose la mieux partagée, mais qui a le tort de varier d'une personne à une autre. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'éléments appartenant à des inventaires limités, dit gram-maticaux, les critères ne manquent pas qui permettent de se pro-noncer sur l'identification d'éléments apparaissant dans différents contextes.

Là où le sens, selon les contextes, varie peu ou ne varie pas du tout, on a, par le recours de la distribution complémentaire, un moyen d'identifier des réalisations phonologiquement distinc-tes comme les signifiants d'un même monème. C'est ainsi qu'on retrouve le même monème fonctionnel dans *à l'hôpital* et *au mou-lin*, la même modalité « imparfait » dans *je chantais* et *nous chan-tions*, le même monème verbal dans *il va* et *il ira*.

Une fois que les monèmes relevés dans la chaîne sont identi-fiés comme certaines unités de la langue, il reste à établir les classes auxquelles appartiennent ces unités du fait de leurs latitu-des combinatoires, ou mieux, du fait de leurs comptabilités. Les synthèmes ayant, par définition, les mêmes comptabilités que les monèmes sont à classer, ici, avec eux. Ce qu'implique le terme de compatibilité est que ce qui importe en l'occurrence n'est pas réellement la possibilité pour un élément A de figurer dans un groupe AB, dans cet ordre, mais le fait, pour cet élément A de pouvoir coexister dans un contexte avec B. Il va sans dire que si AB ne se confond pas avec BA ou avec A... B, la pertinence des positions respectives devra être relevée.

Les trois opérations d'analyse, d'identification et de classement sont menées à des fins heuristiques. Chacune d'entre elles nous révèle des choses que nous ignorions ou, si nous pratiquions la langue avant de l'analyser, que nous ne faisons guère plus que sentir. La présentation, elle, a un but strictement didactique. Il s'agit simplement de trouver la façon la plus adéquate de transmettre à autrui les connaissances acquises au cours de la recherche précédente.

L'inventaire est celui des classes dégagées dans le troisième temps de la recherche. Celles des classes qui comportent un nombre déterminé d'unités seront naturellement présentées *in-extenso*. Il s'agit de classes dites grammaticales. Quant aux classes lexicales dont on ne saurait clore la liste, elles ne pourront être représentées que par un titre plus ou moins descriptif et quelques exemples. Les monèmes individuels figureront sous la forme de leur signifiant, partout où il est unique, suivi d'indications relatives au signifié le plus souvent sous la forme d'une traduction dans la langue employée pour la présentation (/in/ « dans »). Le degré de précision, en matière sémantique, dépendra de l'existence et de la nature de présentations lexicographiques parallèles. On pourra, par exemple, laisser au dictionnaire le soin de préciser le domaine exact de l'extension d'emploi du monème. Là où le signifiant a des formes variables sans qu'une d'entre elles puisse être considérée comme normale (cas où le monème est souvent désigné comme une « catégorie »), on se contentera d'une identification non ambiguë par allusion au signifié (type : « datif »). Il est très important de ne pas ranger tout ceci dans la morphologie : il ne s'agit pas, pour l'instant, de forme au sens traditionnel du terme, mais simplement d'une prise de contact et de l'établissement d'identités qui permettront de savoir de quoi l'on parle dans les chapitres qui vont suivre.

La morphologie gagne à être définie strictement comme la présentation des variantes de signifiant des monèmes. Si la langue, pour le bonheur de tous les usagers, permanents ou épi-sodiques, présente uniquement des monèmes à signifiant invariable, le présentateur fera l'économie du chapitre 2. La présentation des variantes de signifiant n'est complète que si l'on explicite parfaitement le conditionnement des variations relevées. Ce conditionnement peut être partiellement définissable en termes

phoniques sans qu'on doive le considérer comme un aspect de la phonologie de la langue : en français, le suffixe permettant de former le nom de l'arbre à partir du fruit est en /e/ (au lieu de /ie/) après chuintante, comme dans *pêcher*, *oranger* ; mais ceci ne résulte pas d'une impossibilité caractérisant le système phonologique, car les francophones contemporains n'ont aucune difficulté à prononcer *lâchiez* ou *rangiez*.

On a parfois appelé « morphophonologie » ou « morphonologie » l'étude de certains types de variation qui ne se limitent pas à certains monèmes ou certaines classes de monèmes. Le fait qu'il puisse être indiqué de traiter de ces variations indépendamment des conditions grammaticales particulières de leur apparition, ne veut pas dire qu'elles ne relèvent pas de la morphologie pure et simple. On aura intérêt à commencer la morphologie de l'allemand par une présentation des alternances connues sous le nom de *Umlaut*. Cela simplifiera beaucoup l'exposé des morphologies nominale, adjectivale et verbale qui suivront. Mais il est clair que, depuis plus d'un millénaire, l'*Umlaut* a cessé d'être un cas de conditionnement phonique. La difficulté qu'éprouvent beaucoup de descripteurs à distinguer entre conditionnement phonique et alternance suggère que la confusion de synchronie et de diachronie est aussi répandue chez les descriptivistes contemporains que chez les traditionalistes pré-saussuriens.

La syntaxe³ est le chapitre où l'on indique quels monèmes peuvent coexister dans un contexte donné. Pour bien délimiter le domaine propre de la syntaxe, on peut essayer de déterminer quel sort serait donné à un syntagme comme le latin *rosarum* dans le type de présentation que nous préconisons ici. En premier lieu, dans l'inventaire, on relèverait, parmi ses composants, le monème « génitif » et le monème « pluriel » pour lesquels on serait en peine de donner des signifiants déterminés ; le monème composant « rose », pour lequel on pourrait risquer un signifiant, /rosa/ (en dépit du *rosis* sans *a* au datif et à l'ablatif pluriels) serait implicitement représenté dans la classe des substantifs. Dans la mor-

3. De nouveau, nous ne sommes plus d'accord avec ce qui est dit ici de la syntaxe. On aura intérêt à remplacer le début du paragraphe par les formulations suivantes : « Dans la syntaxe, on indique comment les monèmes de l'énoncé, conçus comme appartenant à des classes, se relient les uns aux autres. Pour cerner le domaine de la syntaxe, on essaiera de déterminer... »

phologie, on aurait certainement recours aux déclinaisons traditionnelles pour rendre compte de ce qui se passe, au niveau de la forme, lorsque se combinent en latin les monèmes « rose », « génitif » et « pluriel » en un amalgame qui rend arbitraire le tracé d'une frontière entre l'élément lexical et les annexes grammaticales, sans toutefois voiler la successivité de ces deux parties de syntagme. Ce qui appartiendrait toutefois à la syntaxe, serait l'énoncé de la compatibilité des monèmes de la classe de « rose », ceux de la classe des indicateurs de fonction (« génitif », « datif », etc.) et ceux de la classe des nombres (« singulier » et « pluriel »)⁴. On se dispense de tout cela dans les grammaires classiques parce qu'on estime qu'il est inutile de revenir sur quelque chose que la présentation morphologique a bien marqué : la possibilité de telles combinaisons. Cette omission, toutefois, est regrettable en ce que la netteté de l'autonomie des démarches successives en souffre et qu'elle enracine plus avant la conviction de l'existence d'une opposition fondamentale entre les constructions analytiques et les constructions synthétiques : il y a rapports syntaxiques dans *rosarum* au même titre que dans *sur le banc*.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler en terminant que, dans la mesure où l'on veut décrire, non point la langue d'un corpus, mais celle d'une communauté tout entière, une description ne sera complète que si elle permet de retrouver tous les énoncés possibles dans cette langue. Si ce qu'on obtient effectivement n'est pas conforme à cet idéal, ce n'est pas que les techniques soient déficientes, mais que peut-être la vie d'un homme est trop courte pour lui permettre de présenter un tableau complet des comportements linguistiques d'une communauté groupant des millions et des millions de ses semblables.

4. De façon analogue, il faudrait substituer à cette phase celle qui suit : « Ce qui appartiendrait à la syntaxe serait l'examen des rapports mutuels des unités de la classe de "rose", de ceux de la classe des indicateurs de fonction ("génitif", "datif", etc.) et de celui de la classe du nombre ("pluriel" opposé à zéro) ».